

Numéros et informations utiles : violences conjugales et intrafamiliales



Le **3919** constitue le numéro national de référence pour les personnes victimes de violences (conjugales, sexuelles, psychologiques, mariages forcés, mutilations sexuelles, harcèlement...).

Il propose une écoute, il informe et il oriente vers des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge.

Ce numéro est gratuit et garantit l'anonymat des personnes appelantes.

Pour tout cas de danger grave et immédiat, avec nécessité d'une intervention sur place, il convient de contacter les services de première urgence : les services de police ou de gendarmerie (**17** ou **112**), les pompiers (**18** ou **112**) ou le Samu (**15**).

Pour les personnes sourdes et malentendantes, il convient de joindre ces services en contactant le **114** (par fax ou sms).



Un portail en ligne pour agir, protéger et entourer

- Il est accessible via le site :

www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr

- Il est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Il facilite les démarches des victimes en assurant un accueil personnalisé et adapté.

- Concrètement, il s'agit d'un tchat, discussion interactive instantanée, permettant un dialogue avec un policier ou un gendarme spécifiquement formé à la prise en charge des victimes de violences sexuelles et sexistes.

- L'accès à ce service est gratuit et sans obligation de déclarer son identité.

Seul le lieu de résidence est renseigné, afin que les victimes soient orientées vers la police ou la gendarmerie.



Dispositif « alerte-pharmacie » : Refuge des victimes de violences conjugales et intrafamiliales

Dans les pharmacies, les victimes de violences conjugales et intrafamiliales peuvent aussi se signaler discrètement.

Chaque victime ou chaque proche de victime (familles, amis, enfants, voisins, collègues, ...) peuvent alerter un pharmacien à tout moment.

Toutes les victimes de violences dans le cercle familial, même les mineurs, peuvent demander de l'aide en pharmacie.



Violences conjugales et intrafamiliales :

Les victimes peuvent donner l'alerte par SMS via le 114

Les victimes de violences conjugales et intrafamiliales peuvent donner l'alerte par simple texto pour qu'ensuite les forces de sécurité intérieure interviennent.

Une fois le SMS adressé au « 114 », les opérateurs derrière ce SMS d'urgence préviendront les forces de l'ordre en leur transmettant les coordonnées de la victime.

Ce numéro est **gratuit**, accessible **24 heures sur 24, 7 jours sur 7**.



Les numéros à appeler en cas d'urgence

Notamment :

- **17** : Police / Gendarmerie
- **15** : Samu
- **18** : Sapeurs-pompiers
- **114** : Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes.
De plus, ce numéro est étendu à toutes les victimes de violences conjugales et intrafamiliales.

Ces numéros sont **gratuits et accessibles 24 heures sur 24**. Ils peuvent être composés à partir d'un téléphone fixe ou portable, même bloqué ou sans crédit.



Liens internet utiles pour s'informer et trouver des associations nationales ou locales d'aide :

- <https://stop-violences-femmes.gouv.fr/>
- <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>
-  Compte Twitter « Arrêtons-les ! » : [@arretonsles](https://twitter.com/arretonsles)
<https://twitter.com/arretonsles>